

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **7 août 2023** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Annik Chabot
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le président déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-08
114

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : Annik Chabot

ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-08
115

03.01 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : Simon Bourgault

ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

04.01 - Déclaration des intérêts pécuniaires Annik Chabot, siège N-5 - dépôt

Madame Annik Chabot dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires à la séance du conseil.

2023-08
116

04.02 - Liste des donateurs et rapport de dépenses élections, Annik Chabot, siège N-5 - dépôt

ATTENDU QUE selon l'article 513.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM) le trésorier doit déposer pour chacune des candidatures le formulaire (DGE-1038) au Conseil municipal;

ATTENDU QUE toute personne ayant produit une déclaration de candidature lors de l'élection doit remettre au trésorier un formulaire, Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038) de tous les élus(es);

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et résolu :

QUE la greffière-trésorière dépose le formulaire Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038) de madame Annik Chabot, siège N-5;

QUE le formulaire remis par la candidate soit transmis par la Direction générale de la municipalité au Directeur général des élections du Québec tel que prévu à la Loi des élections et référendums dans les municipalités (LERM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

05.01 - Acceptation des comptes

2023-08
117

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : Simon Bourgault

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement des comptes suivants au montant de 115 368.95 \$.

Payable par chèques	1 289.83 \$
Payable par dépôts directs	42 841.06 \$
TOTAL	44 130.89 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par la conseillère Marjolaine Leblanc. Tous ont apposé leurs initiales.

Un montant de 68 399.44 \$ demeure au compte de Pavages de Beauce Itée ainsi qu'un montant de 3 000\$ au compte de Construction rénovation RB inc. Un crédit de 161.38 \$ demeure également au compte de SEAO-Constructo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-08
118**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : Catherine Bilodeau

ET RÉSOLU

QUE les comptes du mois de juillet 2023 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	848 497.18 \$
Salaires nets versés	26 395.40 \$
Remises de l'employeur	9 651.74 \$
TOTAL	884 544.32 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-08
119**

05.03 - Adoption des journaux

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : Catherine Bilodeau

ET RÉSOLU

d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # CORR-06-02 : Écriture pour TPS et TVQ avec la méthode simplifiée pour avril mai juin 2023

Journal général # EJ-05-20 à EJ-05-22 : Conciliation bancaire mai 2023

Journal général # EJ-06-23 à EJ-06-26 : Conciliation bancaire juin 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-08
120**

05.04 - Demande d'aide financière - Les Nouveaux sentiers de la MRC de L'Islet

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'accorder une aide financière de 50,00 \$ à l'organisme Les Nouveaux sentiers de la MRC de L'Islet pour l'organisation de leur activité Maison hantée 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2023-08
121**

05.05 - Départ direction générale - année sabbatique

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'autoriser l'année sabbatique à la directrice générale et greffière trésorière Maggy Mathault. Ce congé sera effectif à compter du 1er septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-08
122

05.06 - Embauche Marie-Claude Chouinard - directrice générale par intérim

Il est proposé par Annik Chabot, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu d'embaucher madame Marie-Claude Chouinard au poste de directrice générale et greffière trésorière par intérim. La rémunération sera de 40,00 \$ de l'heure pour 21 heures par semaine.

Il est également résolu que la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, Marie-Claude Chouinard soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclus le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.07 - Demande de contribution financière - Corporation entre Ciel et Marée de Montmagny

Les conseillers laissent porter la demande.

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Rien à signaler, le directeur incendie étant absent.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Catherine Bilodeau, représentante

La conseillère représentante, Catherine Bilodeau, mentionne que les travaux pour le creusage de fossés pour le 8e rang Est ont débuté.

Des réparations sont à prévoir dans le 5e rang Ouest car un ponceau est défoncé. Le responsable de la voirie a été sur les lieux pour évaluer les travaux qui seront nécessaires.

Une vérification sera faite à l'automne pour les travaux de nivelage des rangs par monsieur Donald Laliberté.

07.02 - Programme d'aide à la voirie locale - projets particuliers d'amélioration

Nous avons reçu la confirmation de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Madame Geneviève Guilbault, d'une aide financière de 13 500\$ pour des travaux d'amélioration pour le 8e rang Est.

2023-08
123

07.03 - Cession portion chemin route de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Chouinard, citoyen de la Municipalité de Saint-Adalbert, fait une demande à savoir s'il était possible de procéder à la fermeture d'une partie de l'ancienne route de la Montagne localisée sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette route est désaffectée depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fourni à la municipalité un plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Christian Chénard, arpenteur géomètre, minute 5500 du 29 avril 2022 qui identifie la portion de la route, dont la fermeture demandée par les nouveaux numéros suivants:

- 5 636510 partie (6 515 931) représentant une superficie de 2 980.8 mètres carrés à conserver par la Municipalité;

- 5 636 510 partie (6 515 932) représentant une superficie de 712.5 mètres carrés à remettre à monsieur Raymond Gauvin;

- 5 636 510 partie (6 515 933) représentant une superficie de 4 238.0 mètres carrés à remettre à monsieur Julien Chouinard;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la Loi sur les compétences municipale une municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par voie de résolution municipal;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 6.1. du Code municipal, il est stipulé : Sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux.

CONSIDÉRANT QU'il y a des cas qui permettent des cessions pour une valeur symbolique:

- Des obligations imposées dans le contrat de cession ont pour effet de rendre la session la cession à titre onéreux
 - Obligation de construire
 - Servitude restrictive d'usage
- La cession libère la Municipalité d'un lourd fardeau
 - Passif environnement sur un terrain contaminé
- Personne d'autre n'a d'intérêt à acheter
 - La Municipalité a déjà tenté de vendre à titre onéreux sans que personne ne montre un quelconque intérêt
- Une régularisation de titres
 - Simple correction dans les titres dans un contexte où la Municipalité est disposée à reconnaître une erreur claire

CONSIDÉRANT que dans le présent dossier, il s'agit d'une régularisation de titres;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu

QUE le conseil retire de son caractère de chemin public à une partie de cette ancienne route composée des lots mentionnés précédemment et cadastre du Québec, afin qu'il fasse partie du domaine privé de la Municipalité;

QUE le conseil vende, à une somme symbolique de un (1) dollar (\$), la portion fermée à messieurs Julien Chouinard et Raymond Gauvin avec les conditions de vente usuelles;

QUE le conseil exige la conservation d'un droit de passage en faveur de Monsieur Raymond Gauvin, puisque celui-ci pouvait accéder à sa propriété via ce chemin et ce, sans en modifier les droits d'accès existants avant la signature dudit contrat;

Que la direction générale et/ou le maire soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

Une réunion s'est tenue en juillet dernier. La soumission de l'entreprise SAAD pour le chargement frontal a été acceptée pour une période d'un an.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

La conseillère représentante, Marjolaine Leblanc, demande des informations sur le résultat de la distribution des composteurs. Il reste 26 composteurs disponibles pour ceux qui désirent en recevoir un deuxième.

08.03 - Offre de la CRECA - commande de groupe d'outils de sensibilisation pour le tri des matières recyclables

Le maire René Laverdière prendra des informations auprès de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'Islet sud à ce sujet.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Rien à signaler, la conseillère représentante étant absente.

09.02 - Lettre MRC de L'Islet - refus projet Parc pour aînés au fonds de soutien aux projets structurants

La greffière trésorière adjointe fait la lecture de la lettre de refus de notre demande de projet au fonds de soutien aux projets structurants.

09.03 - Appel à projets - Programme Nouveaux horizons pour les aînés

La greffière trésorière adjointe mentionne que l'appel à projets pour le programme Nouveaux horizons pour les aînés est présentement ouvert, mais le conseil ne désire pas appliquer pour cette année.

09.04 - Point d'information - Politique familiale, Annik Chabot, représentante

La conseillère représentante, Annik Chabot mentionne que le réaménagement du local de la Politique familiale se fera à l'automne. La liste des nouveaux bébés et nouveaux propriétaires sera produite pour la prochaine fête des nouveaux arrivants.

09.05 - Point d'information - ORH de L'Islet, Vanessa Chouinard, représentante

Rien à signaler, la conseillère représentante étant absente.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante

Il y a eu une rencontre la semaine dernière pour le dépôt des états

financiers. Un montant déficitaire est à prévoir puisque l'achalandage a augmenté, mais les subventions ne comblent pas cette augmentation de la demande. Des frais supplémentaires en essence et rémunération ont également affecté le budget.

2023-08
124

10.02 - Demande de lettre d'appui - Ministère de la Culture et des communications

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et résolu

Que la Municipalité de Saint-Adalbert, demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

Rien à signaler.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Les conseillers présents suggèrent que l'an prochain, les activités du terrain de jeux se déroulent au chalet des loisirs. Des travaux seront effectués dans le bâtiment.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

La conseillère représentante est absente.

12.03 - Activités de fin de terrain de jeux

La greffière-trésorière adjointe mentionne que le voyage aura lieu le mardi 8 août prochain et la destination sera l'aquarium de Québec et le Laser Tag de Lévis. Un dîner sera également offert aux enfants.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

14.01 - Chiens non attachés dans le village

La conseillère Annik Chabot demande des informations au sujet de la procédure à suivre lorsqu'il y a des chiens non attachés sur le territoire de la Municipalité. Le maire René Laverdière mentionne qu'une plainte écrite doit être faite à la Sûreté du Québec pour que le règlement sur les animaux soit appliqué par les agents de la sûreté du Québec.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu que cette session régulière soit levée à 20h15.

René Laverdière, maire

Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe

Je, soussignée, greffière trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Roxanne Pelletier, greffière trésorière adjointe